

## Annexe III b : RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Certificat d'Aptitude Professionnelle</b>			<b>Scolaires</b> (établissements publics et privés sous contrat)		<b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat) <b>Apprentis</b> (CFA et sections d'apprentissage non habilités)	
<b>Métiers de la mode</b>			<b>Apprentis</b> (CFA et sections d'apprentissage habilités)		<b>Formation professionnelle continue</b> (établissements publics)	
<b>Chapelier et Modiste</b>			<b>Formation professionnelle continue</b> (établissements publics)		<b>Formation professionnelle continue</b> (établissements privés) <b>enseignement à distance - candidats libres</b>	
Épreuves	Unités	Coef.	Modes	Durée	Modes	Durée
<b>UNITÉS PROFESSIONNELLES</b>						
EP1 - Analyse et exploitation de données esthétiques et techniques	UP1	5	CCF		Ponctuel écrit	6 h 00
EP2 - Mise en œuvre de la réalisation de tout ou partie d'un ou plusieurs produits	UP2	10 + 1 PSE	CCF		Ponctuel pratique	20 h 00 +1h (PSE)
<b>UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL</b>						
EG1 – Français et histoire géographie – Éducation civique	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2 heures 15 min
EG2 – Mathématiques sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	2 heures
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuel	
Épreuve facultative : Langue vivante	UF		Ponctuel oral	20 minutes	Ponctuel oral	20 minutes